

Etudes et Projets Neufs – Service Aménagement et Infrastructures

AVENANT N° 1

A LA CONVENTION DE PRESTATIONS DE SERVICES CONCLUE
LE 15 DECEMBRE 2017 ENTRE LA CAN ET LA COMMUNE DE BEAUVOIR SUR NIORT
POUR L'ENTRETIEN DES ZAE SITUEES SUR LA COMMUNE DE BAUVOIR SUR NIORT

ENTRE :

La Communauté d'Agglomération du Niortais représentée par M. Dominique SIX, agissant en vertu d'une délibération du conseil communautaire en date du,

d'une part,

ET :

La commune de Beauvoir sur Niort, représentée par son Maire, Mme Séverine VACHON agissant en vertu d'une délibération du conseil municipal en date du ...,

d'autre part,

Il est convenu ce qui suit :

ARTICLE 1 – Objet de l'avenant

En application de l'article 2 de la convention « CHAMP D'APPLICATION », le présent avenant a pour objet l'adaptation des prestations d'entretien aux travaux d'aménagement réalisés et à l'intégration de l'entretien des terrains non commercialisés, sans modification des périmètres, entraînant la modification des annexes 2.1 et 2.2. aux chapitres « espaces verts » et « propreté » et la modification du montant de la convention sur l'année 2021.

ARTICLE 2 – Contribution financière

Pour 2021, les dispositions de l'article 6 de la convention « CONTRIBUTION FINANCIERE » sont annulées et remplacées par :

« Pour l'année 2021, le total des prestations en régie et des prestations externalisées est plafonné au montant de 7 854.00 € TTC.

6.1 - Modalités de versement de la contribution :

6.1.1 - Acompte

En 2021, versement d'un acompte de 3 000.00 € TTC sur présentation d'un titre de recettes émis par la commune.

6.1.2 - Solde

- *versement du solde annuel au début de l'année N+1, après accord de la CAN au vu du bilan détaillé et accompagné des pièces justificatives :*
 - *Les prestations en régie devront faire l'objet d'un bilan déclaratif détaillé : prestation / temps / matériel / coût ;*
 - *Les prestations externalisées devront être accompagnées des factures acquittées correspondantes. »*

ARTICLE 3 – Autres clauses

Les autres clauses et modalités de la convention demeurent inchangées et applicables tant qu'elles ne sont pas contraires au présent avenant.

le

Pour la commune

Le Maire

Niort, le

Pour la CAN

Le

Bilan d'entretien annuel : RECAPITULATIF

POSTES D'ENTRETIEN	Convention 2018	ANNÉE 2021		Avenant n° 1 sur 2021	ANNÉE 2021	
		Montant TTC Prestations en Régie (PR)	Montant TTC Prestations Externalisées (PE)		Montant TTC Prestations en Régie (PR)	Montant TTC Prestations Externalisées (PE)
3.2.1 - Voirie	sous-total	100,00	100,00	sous-total	100,00	100,00
	ZAE Le Pas David	25,00	25,00	ZAE Le Pas David	25,00	25,00
	ZAE Les Petits Affranchimens	75,00	75,00	ZAE Les Petits Affranchimens	75,00	75,00
3.2.2 - Espaces verts	sous-total	3 481,50	0,00	sous-total	4 224,70	0,00
	ZAE Le Pas David	1 331,50		ZAE Le Pas David	1 458,70	
	ZAE Les Petits Affranchimens	2 150,00		ZAE Les Petits Affranchimens	2 766,00	
3.2.3 - Propreté	sous-total	1 745,00	130,00	sous-total	2 130,00	195,00
	ZAE Le Pas David	145,00	0,00	ZAE Le Pas David	80,00	65,00
	ZAE Les Petits Affranchimens	1 600,00	130,00	ZAE Les Petits Affranchimens	2 050,00	130,00
3.2.4 - Eclairage public	sous-total	0,00	396,00	sous-total	0,00	396,00
	ZAE Le Pas David		176,00	ZAE Le Pas David		176,00
	ZAE Les Petits Affranchimens		220,00	ZAE Les Petits Affranchimens		220,00
3.2.5 - Signalisation	sous-total	50,00	0,00	sous-total	50,00	0,00
	ZAE Le Pas David	25,00		ZAE Le Pas David	25,00	
	ZAE Les Petits Affranchimens	25,00		ZAE Les Petits Affranchimens	25,00	
3.2.6 - Défense incendie	sous-total	150,00	0,00	sous-total	150,00	0,00
	ZAE Le Pas David	100,00		ZAE Le Pas David	100,00	
	ZAE Les Petits Affranchimens	50,00		ZAE Les Petits Affranchimens	50,00	
3.2.7 - Fluides	sous-total	0,00	0,00	sous-total	0,00	0,00
	ZAE Le Pas David			ZAE Le Pas David		
	ZAE Les Petits Affranchimens			ZAE Les Petits Affranchimens		
SOUS-TOTAL PRESTATIONS	SOUS-TOTAL PRESTATIONS	5 526,50	626,00	SOUS-TOTAL PRESTATIONS	6 654,70	691,00
<i>par zone</i>		6 152,50			7 345,70	
	ZAE Le Pas David	1 827,50		ZAE Le Pas David	1 954,70	
	ZAE Les Petits Affranchimens	4 325,00		ZAE Les Petits Affranchimens	5 391,00	
3.2.8 - Frais de gestion administrative technique et financière	sous-total (ajusté)	397,42	50,08	sous-total (ajusté)	452,98	55,32
	- Forfait (X h à 40 €/h) : 3 h	120,00		- Forfait : 3 h	120,00	
	- Frais d'organisation et suivi sur PR 5 %	276,33		- Frais d'organisation et suivi sur PR 5 %	332,98	
	- Frais de suivi de chantier sur PE 8 %		50,08	- Frais de suivi de chantier sur PE 8 %		55,32
	MONTANT ANNUEL DE LA CONVENTION	5 923,92 €	676,08 €	MONTANT 2021	7 107,68 €	746,32 €
		6 600,00 €			7 854,00 €	